



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre  
Quarante-deuxième session  
Bonn, 1<sup>er</sup>-11 juin 2015**

Points 9 a) et b) de l'ordre du jour provisoire

**Renforcement des capacités**

**Renforcement des capacités au titre de la Convention**

**Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto**

**Rapport de synthèse sur l'application du cadre  
pour le renforcement des capacités dans les pays  
en développement**

**Note du secrétariat\***

**Additif**

**Activités de renforcement des capacités menées  
par des organismes des Nations Unies  
et par d'autres institutions**

1. Le présent additif au rapport de synthèse sur l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement a été établi pour faciliter le suivi et l'évaluation annuels par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement (ci-après, le cadre pour le renforcement des capacités) conformément aux dispositions des décisions 2/CP.7 et 29/CMP.1.

2. La Conférence des Parties, à l'alinéa b) du paragraphe 9 de la décision 2/CP.7 et à l'alinéa b) du paragraphe 33 de l'annexe à cette même décision, a demandé au secrétariat de recueillir, traiter, compiler et diffuser, à la fois sous forme imprimée et sous forme électronique, les informations dont elle ou ses organes subsidiaires auront besoin pour faire le point sur la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités.

---

\* Le présent document a été soumis tardivement en raison des dates auxquelles les organismes des Nations Unies et d'autres institutions ont soumis des informations



3. Seize organismes des Nations Unies et trois autres institutions ont soumis de telles informations portant sur des activités menées en 2014 et visant à renforcer les capacités institutionnelles, systémiques et individuelles. La présentation de ces informations<sup>1</sup>, qui peuvent être consultées sur le site Web de la Convention<sup>2</sup>, suit celle des besoins et des domaines prioritaires énoncés dans le cadre pour le renforcement des capacités<sup>3</sup>. Le graphique fait apparaître la répartition des activités de renforcement des capacités par domaine prioritaire.

---

<sup>1</sup> Ces informations peuvent ne pas être totalement représentatives de l'aide apportée car, dans certains domaines, il se peut qu'aucune information sur les activités n'ait été disponible.

<sup>2</sup> [http://unfccc.int/files/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/application/pdf/capacity-building\\_activities\\_undertaken\\_by\\_un\\_and\\_other\\_institutions\\_in\\_2014.pdf](http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/capacity_building/application/pdf/capacity-building_activities_undertaken_by_un_and_other_institutions_in_2014.pdf).

<sup>3</sup> Décision 2/CP.7, annexe, par. 15.

## Répartition par domaine prioritaire des activités de renforcement des capacités communiquées par les organismes des Nations Unies et d'autres institutions pour 2014

